

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-179/PCG modifiant les attributions des ministres en matière de plan.

n° 71-179/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
3 février 1971

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro
25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

Le Service du Plan, dont le Ministre des Finances 'avait reçu la gestion par arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968, est rattaché à la Présidence du Conseil de Gouvernement (Secrétariat général du Gouvernement).